AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRIKA

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africanunion.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1295ÈME REUNION

8 AOÛT 2025
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/CN.1295 (2025)

NOTE CONCEPTUELLE

CONSULTATION AVEC LE SOUS-COMITÉ DU COREP SUR LES DROITS DE L'HOMME, LA DÉMOCRATIE, LA GOUVERNANCE (DHDG) ET LA PLATE-FORME AGA/APSA

CONSULTATION AVEC LE SOUS-COMITÉ DU COREP SUR LES DROITS DE L'HOMME, LA DÉMOCRATIE, LA GOUVERNANCE (DHDG) ET LA PLATE-FORME AGA/APSA

I. INTRODUCTION

1. Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS), lors de ses engagements annuels conjoints avec le Sous-comité du COREP sur les Droits de l'Homme, la Démocratie et la Gouvernance (DHDG) et la Plateforme de l'Architecture Africaine de Gouvernance-Architecture Africaine de Paix et de Sécurité (AGA-APSA) au cours des dernières années, a fait des progrès notables dans la promotion des synergies, de la coordination et de l'avancement des droits de l'homme, de la gouvernance démocratique, de la paix et de la sécurité. Ces engagements visaient à traduire le programme de gouvernance démocratique de l'Afrique en résultats programmatiques tangibles, l'objectif avec comme objectif de voir les trois organes travailler en collaboration.

2. Le Sous-comité du COREP sur les DHDG est un organe de 15 membres chargé de promouvoir les droits de l'homme et des peuples, les principes et institutions démocratiques, la participation populaire et la bonne gouvernance. Depuis sa création en 2019, avec le Département des Affaires politiques, de la Paix et de la Sécurité (D-APPS) comme son Secrétariat, le Sous-comité a fait des progrès considérables en engageant le Département APPS, les organes et institutions de l'UA, ainsi que les CER et les MR de la Plateforme AGA-APSA pour faire avancer son mandat.

3. La Plateforme AGA-APSA, quant à elle, sert de centre concentrique pour la coordination et la synergie entre la CUA-D-APPS, les organes et institutions de l'UA, les États membres, les OSC et autres qui ont des mandats dans les domaines de la démocratie, de la gouvernance, des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité. Il s'est déjà engagé avec le CPS dans le renforcement de la coordination et de l'alignement, en défendant le principe de « **l'unité d'action** » et de « **l'approche unique de l'UA** » grâce au soutien et à la facilitation du Secrétariat de l'AGA-APSA, qui est également le Secrétariat du Sous-comité du COREP sur les DHDG.

4. Les sessions conjointes entre le CPS, le Sous-comité du COREP sur les DHDG et la Plateforme AGA-APSA ont ouvert la voie à une compréhension mutuelle des mandats, renforcé la collaboration institutionnelle et favorisé la libre circulation de l'information.

5. En 2025, l'engagement vise à passer d'interactions basées sur des discussions à des interventions programmatiques conjointes qui devraient potentiellement :

   i. S'attaquer aux causes profondes des conflits et soutenir l'alerte précoce, la prévention et la gestion des conflits, ainsi que la Reconstruction et le développement post-conflit (RDPC) ; et

   ii. Créer des synergies et favoriser des partenariats complémentaires, en tirant parti des avantages comparatifs des trois organismes pour des interventions significatives et impactantes qui amélioreront la trajectoire de l'Afrique en matière de gouvernance, de paix et de sécurité.

6. Au cours de la Retraite conjointe CPS-MAEP qui s'est tenue en avril 2025 à Johannesburg, Afrique du Sud, les participants ont mis en exergue les points clés suivants :

   i. Les déficits de gouvernance, tels que la faiblesse des institutions, le manque de transparence et de responsabilité, les systèmes d'exclusion et les violations des droits de l'homme restent les principaux vecteurs de conflit en Afrique ;

SILENCING THE GUNS IN AFRICA
www.peaceau.org

ii. Le développement durable doit être axé sur les personnes et fondé sur les instruments relatifs aux droits de l'homme, notamment la Charte africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance ; et

iii. Une réponse urgente de l'UA est nécessaire pour faire face aux menaces géopolitiques croissantes, notamment les sociétés militaires privées étrangères et l'exploitation des ressources, grâce à un mécanisme unifié de réponse aux crises et à la réaffirmation de la souveraineté de l'Afrique.

7. Par conséquent, sous la direction du Président du CPS pour le mois d'août 2025 et du Président par intérim du Sous-comité du COREP sur les DHDG, la consultation se tiendra en mode virtuel le 8 août 2025.

II. JUSTIFICATION

8. L'Architecture Africaine de Gouvernance (AGA) a été établie suite à la Décision de la Conférence de l'UA lors de sa 15e Session ordinaire (AU/Dec.304(XV)) qui s'est tenue en juillet 2010. Elle a été conçue comme une Plateforme de dialogue entre les parties prenantes qui promeuvent la gouvernance démocratique en Afrique et qui traduisent les cadres normatifs de l'UA en actions. Le mécanisme institutionnel de l'AGA - la Plateforme Africaine de Gouvernance - comprend les organes, les institutions et les CER de l'UA ayant des mandats dans les domaines de la gouvernance, de la démocratie et des droits de l'homme. [1]

9. La Plateforme fonctionne selon des Règles de procédure adoptées (RP) et est coordonnée par le Secrétariat de l'AGA-APSA. Le Règlement intérieur a été adopté par la Décision Assembly/AU/Decl.1 (XVI) lors de la 16e Conférence de l'UA en janvier 2011.

10. L'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité (APSA) a été créée en 2002 dans le cadre du Protocole relatif à la création du CPS. L'APSA constitue le cadre structurel de l'UA pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits, ainsi que pour la reconstruction post-conflit. Ses composantes institutionnelles comprennent le CPS, le Département APPS, le Système continental d'alerte rapide (CEWS), la Force africaine en attente (FAA), le Groupe des Sages et le Fonds pour la Paix.

11. Les réformes institutionnelles de l'UA ont mis l'accent sur le renforcement des synergies AGA-APSA, en reconnaissant la dépendance mutuelle entre la gouvernance et la paix et la sécurité. Malgré la convergence de leurs mandats, la coordination dans le passé n'a pas été des plus optimales.

12. Pour ce faire, les architectures doivent aligner leurs objectifs, harmoniser les initiatives et coordonner la mise en œuvre afin d'agir collectivement sur les DHDG, l'alerte précoce, la prévention et la résolution des conflits, et la RDPC pour, ainsi mieux contribuer aux objectifs élargis de l'Agenda 2063.

13. Une **Feuille de route conjointe AGA-APSA** est actuellement en cours d'élaboration pour sous-tendre les synergies, aligner les objectifs, résoudre les chevauchements et mettre en évidence les points forts, tout en identifiant les défis et les opportunités. Elle vise à institutionnaliser la coordination en tant que prestation partagée, à intégrer et à revigorer les principales parties prenantes dans les deux architectures, et à renforcer la synergie comme priorité stratégique pour tous les acteurs, tout en respectant les mandats et les prestations individuels de chaque entité.

[1] Les membres de la Plateforme africaine de gouvernance sont tous les organes, institutions et CER de l'UA - AUPSC, AUC, ACHPR, AChHPR, PAP, MAEP, AUABC, ECOSOCC, ACERWC, AUCIL, NEPAD - AUDA et l'ensemble des 8 CER.

14. **L'engagement conjoint** à venir est une étape clé de ce processus, offrant un espace aux trois organes pour identifier conjointement des initiatives réalisables, combler les écarts entre les politiques et les pratiques, fournir une orientation stratégique, un leadership et jeter les bases de futures actions conjointes.

III. OBJECTIFS

15. L'engagement vise à institutionnaliser une interaction soutenue entre le CPS, le Sous-comité du COREP sur les DHDG et la Plateforme AGA-APSA aux fins d'améliorer le flux d'informations, le partage d'expériences et l'action coordonnée, permettant aux États membres, aux institutions, aux organes et aux CER de l'UA d'œuvrer à l'unisson en faveur de la gouvernance démocratique et d'une paix durable.

16. Prendre en compte le fait que les problèmes de gouvernance figurent parmi les principaux facteurs contribuant aux conflits en Afrique et que les causes profondes des conflits sont souvent liées à une mauvaise gouvernance caractérisée par la faiblesse des institutions, le manque de transparence, l'absence de responsabilité, les systèmes discriminatoires ou d'exclusion et les violations des droits de l'homme, qui ont donné lieu à des revendications susceptibles de dégénérer en violence.

IV. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

17. La réunion renforcera davantage la promotion de la synergie et du partenariat AGA-APSA dans des domaines tels que le partage d'informations, l'amélioration de l'efficacité, le changement de paradigme en matière de gouvernance, l'amélioration de la coordination et la promotion de la participation citoyenne.

18. La réunion renforcera les engagements institutionnels et encouragera le partage régulier d'informations et d'expériences ; elle permettra d'identifier des initiatives conjointes qui vont au-delà des exposés, avec des ressources, des objectifs et un impact clairement définis, ainsi que de développer une approche de la gouvernance centrée sur les personnes et enracinée dans les instruments africains de valeurs partagées.

V. CONCLUSIONS ESCOMPTÉES

19. La session devrait en outre continuer à renforcer la coopération et la collaboration entre le CPS, le Sous-comité du COREP sur les DHDG et l'AGA-APSA et à formuler des recommandations concrètes pour des initiatives conjointes impliquant les trois acteurs dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique. Il s'agit notamment de réaffirmer les engagements politiques, de renforcer la mise en œuvre des cadres continentaux et internationaux et d'appeler l'UA à réagir d'urgence à l'escalade des menaces géopolitiques, y compris l'ingérence extérieure et l'exploitation des ressources, par le biais d'un processus unifié de réponse aux crises et la réaffirmation de la souveraineté de l'Afrique.

20. Au terme de la session, le Conseil devrait adopter un communiqué résumant les points clefs et les décisions prises pour répondre à traiter cette question cruciale.

VI. DATE, LIEU ET LANGUES DE TRAVAIL

21. La session publique se tiendra virtuellement, le vendredi 8 août 2025, à partir de 10 heures, heure d'Addis-Abéba. Elle se déroulera dans deux des langues officielles de l'UA que sont l'Anglais et le Français.

VII. FORMAT ET PARTICIPATION

22. La réunion sera présidée par S.E. Ambassadeur Dr Mohamed KHALED, Représentant permanent de la République algérienne démocratique et populaire auprès de l'Union africaine et Président du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine pour le mois d'août 2025. Le CPS recevra des présentations de S.E. Ambassadeur Willy Nyamitwe, Représentant permanent de la République du Burundi et Président par intérim du Sous-comité du COREP sur les Droits de l'Homme, la Démocratie et la Gouvernance (DHDG) ; et de l'Honorable Wilson Almeida Adao, Président de la Plateforme AGA-APSA et Président du Comité africain d'experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (ACERWC).

23. Les États membres du CPS, les membres du Sous-comité du COREP sur les DHDG et les membres de la Plateforme AGA-APSA participeront à la réunion.